

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

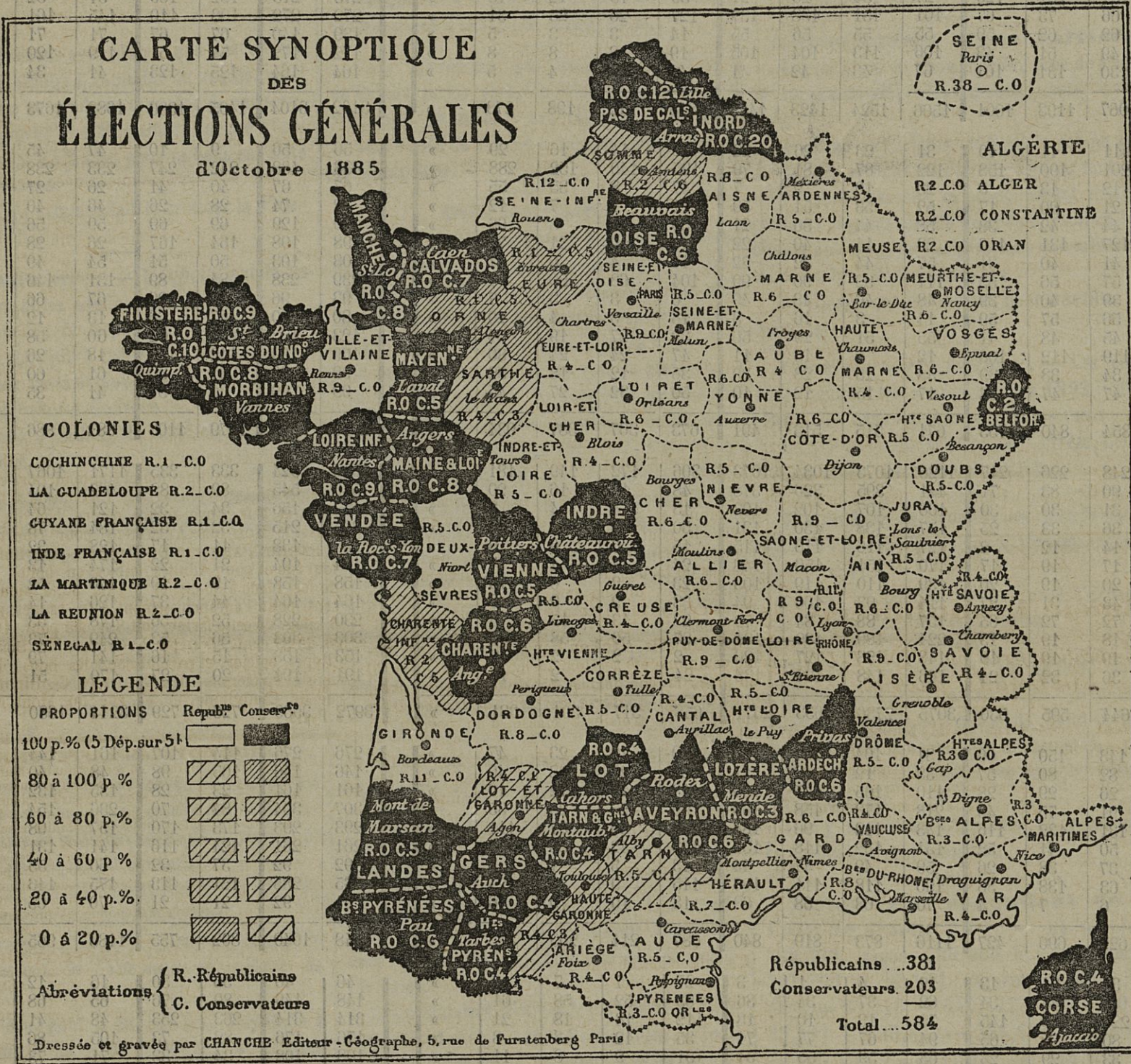
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service										
Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.					Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse					
CAHORS					CAHORS					
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.
Train de foire : Départ de Libos à 6 ^h 50 ^m matin. — Arrivée à Cahors à 8 ^h 56 ^m matin.										



Nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant ci-contre une carte synoptique des élections qui leur permettra de voir, d'un coup d'œil, comment se sont répartis, par régions, les votes républicains et les votes réactionnaires.

Il y a lieu d'observer que les décisions prises par deux commissions de recensement ont apporté deux modifications à cette carte, dressée au lendemain du 18 octobre. C'est ainsi que dans la Haute-Garonne, M. Duportal, républicain, a été proclamé élu au lieu de M. Duboul, conservateur; dans la Haute-Loire, M. de la Bastie, conservateur a été proclamé élu au lieu de M. Maigne, républicain.

Ces modifications ne changent pas la proportion du classement des députés au point de vue de leur opinion politique.

INFORMATIONS

Mariage de la princesse d'Orléans
Eu, 22 octobre.

A une heure, les fiancés descendent et se rendent à la chapelle, dans laquelle ils sont seuls admis avec leurs témoins. Ces derniers sont les mêmes que pour le mariage civil.

Mgr d'Holst, vice-recteur de l'Université catholique, qui préside la cérémonie, assisté de M. l'abbé du Beauvoir, célèbre dans une éloquente allocution cette union de deux grandes races, rendant ainsi plus étroits encore les liens constants de sympathie.

Après la bénédiction nuptiale et la signature de l'acte de mariage, les princes sortent de la chapelle et traversent la grande galerie entre une double rangée d'invités. Le duc de Chartres donne le bras à la mariée, puis viennent le prince de Waldemar et la reine de Danemark, le prince royal de Danemark et la duchesse de Chartres, le comte de Paris, la princesse de Galles, la princesse de Joinville et la duchesse de Cumberland, le grand-duc Alexis et la princesse Marguerite d'Orléans, le prince Henri d'Orléans et la princesse royale de Danemark, le prince de Galles et la duchesse de Saxe-Cobourg.

Le cortège se rend dans le grand salon du duc d'Orléans où le pasteur protestant Jansen, chapelain de la reine de Danemark, célèbre le mariage protestant, selon le rite danois et en langue danoise.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

64

LA BELLE LIMONADIÈRE

TROISIÈME PARTIE

LA REVANCHE DE VIDOCQ

I

L'UNIFORME DU GÉNÉRAL

Puis, avec un geste de détresse :
— C'est singulier. Je suis comme vous à présent. Tout ce qui s'est passé entre nous depuis notre première rencontre me produit l'impression d'un rêve qui va disparaître.

Elle arrêta sur lui son regard limpide et vaillant.

— A mon tour, mon ami, je vous le répète, n'ayez ni crainte, ni doute. Je vous ai engagé ma foi. Cette nuit, je serai prête à vous accompagner. Pour des motifs particuliers, j'ai tenu à paraître, ce soir encore, au café de l'Echelle; mais à minuit, comme d'ordinaire, je serai libre et toute à vous.

— A minuit donc.
— A minuit.

Notre héros fit ce qu'en termes de théâtre on appelle : une fausse sortie. Revenant du seuil de

la porte :

— Fou que je suis ! s'exclama-t-il. Ma pauvre tête est si brouillée par la joie et par l'espérance, que je vous ai pas demandé s'il fallait vous attendre à l'endroit habituel, près du poste du Château-d'Eau.

Roland parlait du poste du Château-d'Eau situé sur la place du Palais-Royal. Hélène se recueillit une minute. Dans un duel, il arrive, parfois, que l'un des deux adversaires se ramasse, ainsi sur lui-même, avant de porter un coup mortel. Ensuite, avec une inflexion grave :

— Non, répondit-elle, je vous rejoindrai ailleurs.

— Où cela ?
— Dans la rue des Maçons.
— Dans la rue des Maçons !
— A l'ancien logis Thorillon, devenu hôtel Mazerolles.

L'effet du coup fut foudroyant. Roland chancela. Il ne pouvait plus pâlir; mais ses traits se décomposèrent.

— Ah ça ! balbutia-t-il, j'ai mal entendu !... Vous rejoindre dans la rue, dans la maison où s'est commis le crime !

La belle limonadière appuya :

— Dans la chambre où la victime est tombée sous le couteau de l'assassin.
— Mais vous n'y pensez pas !... C'est insensé ! C'est impossible !...
— Pourquoi n'y penserais-je pas ? Pourquoi serait-ce insensé ? Pourquoi serait-ce impossible ?... Ce matin, je suis allée dire, non pas adieu, mais au revoir à la tombe de mon père et à celle de ma bienfaitrice. Quoi d'étonnant qu'à la veille

de m'aventurer dans un voyage dont je ne prévois ni la durée ni les incidents, je veuille me retrouver, un instant, dans les lieux où se sont écoulées les plus riantes années de ma jeunesse, où Jacques Lebrun a vécu si longtemps entouré de l'estime des honnêtes gens ?... J'irai, ce soir, rue des Maçons. Je m'agenouillerai dans cette chambre où, quelques jours à peine avant sa fin terrible, madame Mazerolles mettait le comble à ses bontés envers la fille de son vieux serviteur en traçant sur son testament ces lignes, cet article qu'elle ne soupçonnait pas devoir nous être si funeste. Je prierais à la place où elle a expiré, frappée par le misérable dont vous me révélez le nom...

La belle limonadière étouffa un sanglot. Roland l'écoutait, les yeux cloués au sol. Elle poursuivait :

— L'hôtel est inhabité depuis la nuit fatale... Je suis femme, je suis faible, et j'ai peur d'avoir peur, seule dans ce vaste logis tout peuplé de souvenirs sinistres...

Notre héros frissonna. Ses dents claquèrent. La racine de ses cheveux s'humecta de sueur. Hélène protesta avec énergie :

— Oh ! ce ne sont pas les chères ombres de la victime et de l'innocent, égorgés par le même coupable, que je redoute de rencontrer ! Mon père et la malheureuse dame m'ont tellement aimées vivants, que morts, ce qui survivrait d'eux ne saurait m'effrayer ni me faire aucun mal. Mais si, au milieu des corridors déserts, si, sur les marches de l'escalier, si, au seuil de la chambre sanglante, j'allais me heurter à l'homme qui a tué, au bourreau de ceux que je pleure, à un

spectre ivre de fureur, de vengeance et de meurtre !...

Elle cacha son visage dans ses mains, pour fuir la vision affreuse. Le jeune homme haletait...

Après un silence, la jeune fille conclut :
— J'ai besoin d'un compagnon, d'un soutien dans cette expédition funèbre. J'ai compté sur vous. Ai-je eu tort.

En hiver, à ces heures crépusculaires, quand le jour vient ou si l'en va, les objets changent de formes et, surtout, de couleurs : c'était peut-être l'ombre qui creusait ces rides profondes entre les sourcils du filleul de madame Mazerolles et qui mettait ces tons livides sur sa figure bouleversée.

La belle limonadière répéta :
— Ai-je eu tort ?
Puis, sans attendre une réponse :
— Prenez garde !
— Hélène !
Elle redit fièrement :
— Prenez garde ! C'est moi qui vais me défier. On m'a avertie...
— Qui cela ?
— Que vous importe ?... Les fantômes de l'hôtel Mazerolles peut-être !...
— Hélène, de grâce !...
Elle déclara nettement :
— Ou vous ferez ce que j'ordonne, ou je refuse de partir...
— Hélène ! Hélène, au nom du ciel !...
Elle allongea le doigt vers la glace qui surmontait la cheminée :

(A suivre).

PAUL MAHALIN.

RÉSULTATS par Communes des Élections

du 4 et du 18 Octobre 1885.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

SCRUTIN DU 4 OCTOBRE.

SCRUTIN DU 18 OCTOBRE.

Cantons	Communes.	SCRUTIN DU 4 OCTOBRE.											SCRUTIN DU 18 OCTOBRE.												
		Voitans.	Suffrages exprimés.	C. Murat.	De Valon.	B ⁿ Dufour.	De Lamber-terre.	Rozières.	Lachèze.	Talou.	Rey.	Calmon.	Capras.	Cayole-Du-modin.	Duphénéux.	Voix perdues.	Voitans.	Suffrages exprimés.	B ⁿ Dufour.	De Lamber-terre.	Rozières.	Rey.	Voix perdues.		
Bretenoux.	Belmont.....	117	117	43	43	37	38	62	62	59	62	25	12	12	12	126	126	52	53	73	73	»	»	»	
	Biars.....	65	65	36	34	21	28	30	29	26	27	26	27	»	»	71	71	36	35	36	35	»	»	»	
	Bretenoux.....	263	263	85	75	72	59	162	165	165	160	51	12	12	20	275	275	121	119	161	159	»	»	»	
	Cahus.....	274	274	56	54	54	54	219	218	216	217	2	1	1	1	301	301	57	57	244	244	»	»	»	
	Comiac.....	231	231	72	44	51	35	104	81	42	44	177	76	67	122	216	216	76	74	139	137	36	»	»	
	Cornac.....	364	363	141	139	142	112	198	204	192	206	59	15	14	14	372	373	139	140	230	228	2	»	»	
	Gagnac.....	368	368	204	101	201	156	165	156	155	154	149	5	3	5	385	385	218	219	167	164	9	»	»	
	Gintraç.....	84	84	28	23	27	20	50	56	52	50	17	3	3	3	85	86	35	33	52	48	1	»	»	
	Girac.....	110	110	31	27	29	29	73	75	74	73	14	3	3	3	111	109	36	37	72	71	»	»	»	
	Glanes.....	84	84	40	22	37	34	34	38	34	36	29	6	6	7	89	90	45	45	44	42	2	»	»	
	Lamativie.....	120	120	48	41	44	46	53	44	41	45	37	25	25	24	109	109	54	53	57	54	»	»	»	
	Prudhomat.....	209	209	167	157	161	120	120	27	34	26	27	59	13	12	215	215	182	180	31	32	23	»	»	
	Puybrun.....	265	265	88	66	73	67	101	151	138	138	127	26	25	31	272	272	108	110	145	161	»	»	»	
	St-Michel-Loubéjou	125	125	65	62	62	59	55	55	56	55	14	3	3	5	139	140	67	67	71	71	2	»	»	
Tauriac.....	169	169	53	49	51	43	106	113	104	105	19	8	8	8	172	172	54	51	119	120	»	»	»		
Teyssieu.....	186	186	135	130	131	101	67	43	42	41	42	4	4	5	164	164	125	123	41	34	4	»	»		
Totaux.....	3034	3033	1292	1067	1193	1001	1506	1524	1423	1439	848	212	198	278	3102	3104	1405	1396	1682	1673	70	»	»	»	
Cajarc.	Cadriou.....	56	56	14	11	11	10	31	23	26	22	18	14	16	29	56	56	9	10	47	45	1	»	»	
	Cajarc.....	491	492	252	201	190	158	122	87	81	79	195	140	152	288	488	488	242	247	233	238	»	»	»	
	Carayac.....	70	70	50	12	13	8	23	10	9	7	47	8	35	55	67	67	40	41	26	27	»	»	»	
	Frontenac.....	78	81	24	21	20	17	52	53	51	50	11	7	7	12	72	74	28	26	46	40	4	»	»	
	Gréalou.....	126	126	69	44	42	38	58	44	36	21	50	11	3	66	129	129	69	69	59	56	»	»	»	
	Larnagol.....	200	200	157	127	131	116	23	14	40	22	46	19	21	72	198	198	164	167	26	28	3	»	»	
	Laroque-Toirac.....	103	103	61	41	40	31	57	44	32	32	14	4	6	47	103	103	50	51	54	40	2	»	»	
	Marcillac.....	240	241	96	57	56	53	111	92	90	99	104	63	50	91	239	238	84	89	131	146	5	»	»	
	Montbrun.....	93	94	42	39	40	39	48	46	48	49	6	3	3	7	93	96	29	29	67	66	»	»	»	
	Puyjournes.....	79	79	62	56	57	59	14	3	16	3	16	3	4	20	80	80	67	66	13	12	1	»	»	
	St-Chels.....	135	135	70	45	48	41	55	51	29	56	33	27	19	64	123	123	64	62	60	58	»	»	»	
	St-Jean-de-Laur.....	178	180	138	119	112	106	12	5	15	11	47	24	24	86	169	169	142	150	18	26	»	»	»	
	St-Pierre-Toirac.....	102	102	45	34	33	39	48	28	28	30	36	12	18	52	99	99	31	30	61	60	»	»	»	
	St-Sulpice.....	101	101	61	47	47	38	17	15	12	10	50	32	27	45	99	99	60	57	41	35	1	»	»	
Totaux.....	2052	2060	1141	854	840	753	671	515	513	491	673	367	387	934	2015	2019	1079	1103	882	886	17	»	»	»	
Figeac (Est).	Figeac.....	1561	1564	323	248	226	217	1126	1073	1034	1073	306	172	149	181	1525	1524	333	335	1171	1067	26	»	»	
	Bagnac.....	540	537	105	90	83	71	441	395	326	378	48	17	16	20	546	545	89	88	462	404	6	»	»	
	Cuzac.....	145	145	36	31	30	30	106	107	102	103	13	4	4	3	155	156	34	32	121	64	6	»	»	
	Felzins.....	213	213	47	36	33	25	157	138	130	131	50	35	30	40	215	215	32	32	184	78	»	»	»	
	Lentillac.....	139	139	16	14	12	2	127	116	116	115	15	6	6	5	138	138	11	17	128	32	4	»	»	
	Linac.....	193	193	36	17	19	17	170	151	156	148	24	4	4	7	194	194	21	22	174	13	»	»	»	
	Lunan.....	161	161	38	20	19	20	139	110	119	105	23	2	6	15	158	158	19	19	140	52	»	»	»	
	Montredon.....	159	159	55	43	31	27	114	93	100	94	38	9	9	9	164	164	44	37	126	14	»	»	»	
	Predeignes.....	212	212	96	72	72	65	157	88	84	79	28	13	15	5	230	228	52	56	178	53	»	»	»	
	St-Félix.....	292	292	47	18	19	13	224	189	189	181	87	50	58	79	303	303	56	53	249	73	5	»	»	
	St-Perdoux.....	157	156	26	19	19	19	148	128	127	126	2	2	2	2	153	153	15	16	141	79	»	»	»	
	Viazac.....	195	195	53	36	32	24	166	148	134	138	24	3	2	15	191	191	20	27	170	51	2	»	»	
	Totaux.....	3967	3966	878	644	595	530	3075	2736	2653	2671	658	317	301	381	3972	3969	726	729	3244	1680	43	»	»	»
	Figeac (Ouest).	Bédier.....	300	300	176	143	150	66	131	104	107	99	119	18	23	47	276	276	114	107	161	144	»	»	»
Camboulit.....		144	145	106	82	80	57	38	12	12	11	62	27	28	40	146	146	105	98	48	40	»	»	»	
Camburat.....		151	151	35	26	29	28	110	105	105	105	18	11	12	10	161	161	23	28	135	132	»	»	»	
Capdenac.....		312	313	118	91	75	40	218	173	158	168	99	25	26	35	307	304	84	70	236	154	»	»	»	
Faycelles.....		349	349	173	131	132	116	143	112	96	188	120	69	67	111	293	293	173	170	157	98	»	»	»	
Fons.....		264	264	101	50	41	52	151	132	118	131	123	42	35	59	261	261	124	116	141	131	5	»	»	
Fourmagnac.....		91	91	42	37	38	26	59	49	47	44	13	3	1	3	92	92	37	32	60	55	»	»	»	
Lissac-et-Mouret.....		279	282	161	63	138	38	196	118	111	106	115	9	8	24	285	285	121	113	175	146	»	»	»	
Planioles.....		92	92	14	6	7	4	70	68	68	68	18	10	9	16	91	92	21	21	70	65	»	»	»	
Totaux.....		1982	1987	926	629	690	427	1116	873	819	840	687	214	209	345	1948	1949	802	755	1183	965	5	»	»	»
Lacapelle-Marival.	Albiac.....	48	48	40	34	31	13	12	4	1	3	27	7	7	6	46	46	36	30	16	12	»	»	»	
	Anglars.....	150	153	63	48	43	34	62	37	34	36	83	52	58	61	148	149	80	76	65	6				

Cantons	Communes.	Votants.	Suffrages exprimés.	C ^{te} Murat.	De Valon.	Ben Dufour.	De Lamberton.	Roziers.	Lachèze.	Tabou.	Rey.	Calmon.	Capmas.	Caviole-Du-moulin.	Duphénéoux.	Voix perdues.	Votants.	Suffrages exprimés.	Ben Dufour.	De Lamberton.	Roziers.	Rey.	Voix perdues.
Livernon.	Assier	197	197	142	121	420	112	51	45	25	60	68	15	5	13	»	200	200	126	119	71	82	»
	Boussac	103	103	83	68	69	43	39	15	16	23	26	5	6	8	»	90	90	70	67	20	21	»
	Brengues	138	138	102	88	88	71	42	34	21	41	38	7	9	12	»	135	135	94	92	41	41	»
	Cambes	90	90	66	62	64	47	34	23	23	23	12	2	2	2	»	87	88	63	53	34	24	»
	Corn	162	162	148	133	135	86	23	5	8	13	63	7	4	17	»	153	153	126	123	28	28	»
	Durbans	124	124	108	97	98	78	7	3	6	5	41	16	13	18	»	110	110	102	99	8	11	»
	Espédailac	212	212	146	106	114	79	40	18	27	21	115	58	46	62	»	202	202	131	114	82	77	»
	Flaujac, près Livernon	71	71	57	42	46	26	12	5	12	16	40	8	7	11	»	67	66	50	42	22	16	»
	Grèzes	110	110	94	83	77	68	25	8	7	14	22	7	5	9	»	105	105	75	57	43	33	»
	Issepts	151	151	120	50	53	30	94	20	17	94	80	11	11	15	»	147	147	54	46	92	95	»
	Livernon	215	215	159	140	139	133	16	21	15	61	76	32	25	30	»	220	220	154	129	42	109	»
	Quissac	111	111	168	93	97	59	21	7	8	5	35	4	2	5	»	105	105	83	90	15	12	»
	Rilhac	93	94	75	59	59	24	8	7	1	9	71	30	13	20	»	89	80	61	60	16	18	»
	Reyrevignes	161	161	150	137	127	125	19	10	7	12	35	3	2	8	»	162	162	128	123	36	31	»
	St-Eulalie	88	88	80	66	72	45	10	7	7	7	37	3	2	11	»	90	90	74	75	16	15	»
St-Simon	132	132	108	84	76	47	31	7	9	23	73	25	14	23	»	122	122	68	65	50	57	»	
Sonac	67	67	42	35	25	24	33	18	12	20	28	10	7	12	»	61	61	22	26	39	32	»	
Totaux	2225	2226	1788	1464	1459	1097	505	253	221	447	859	243	173	276	»	2145	2145	1481	1380	655	712	»	

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Gaillard, capitaine de frégate, vient d'être promu au grade de capitaine de vaisseau. On se rappelle que M. Gaillard fut cité à l'ordre du jour (il y a 2 ans) pour sa belle conduite devant Tamatave.

M. Gaillard commandait le croiseur le *Vaudreuil*.

Magistrature. — L'*Officiel* publie les décrets portant les nominations suivantes :

Procureur de la République à Figeac, M. Moignard, substitut à Cahors.

Procureur de la République à Gourdon, M. Coiffard, substitut à Gourdon.

Substitut à Gourdon, M. Coudert, juge suppléant à Agen.

Université. — Un congé d'inactivité pendant l'année scolaire 1885-1886 est accordé, sur sa demande à M. Pajos, professeur de physique au collège de Figeac.

M. Roussignol, licencié ès-sciences physiques et ès-sciences naturelles, ancien boursier de licence, est nommé professeur de physique au collège de Figeac, en remplacement de M. Pajos, en congé d'inactivité.

M. Molinié, agrégé de l'enseignement spécial, professeur pour l'enseignement secondaire spécial de mathématiques au collège de Castres, est nommé professeur pour l'enseignement secondaire spécial de mathématiques de 3^e classe, au lycée de Cahors (emploi nouveau).

Un congé d'inactivité est accordé à M. Maurel, maître répétiteur au lycée de Cahors.

M. Hirsch, bachelier ès-lettres, est chargé de l'enseignement de l'allemand au collège de Figeac.

M. Gleye, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique, est nommé professeur de gymnastique à l'Ecole normale des instituteurs de Cahors.

Récompenses honorifiques. —

M. le ministre du commerce a décidé, sur la proposition de M. le préfet du Lot, qu'une médaille d'honneur serait décernée à M. Jacques Cayre, cultivateur à Camy, commune de Vayrac, en récompense du dévouement dont il a fait preuve au cours de l'épidémie de variole qui a sévi à Camy en 1884.

M. le ministre de l'intérieur vient de décerner, sur la proposition de M. le préfet du Lot, des médailles d'honneur de 2^e classe en argent, à M. Antoine Baret, instituteur public à Saint-Daunès et au jeune Pierre Lanteirès, élève au lycée de Cahors, à raison du courage, du sang-froid et du dévouement dont ils ont fait preuve, le premier, en arrêtant un cheval emporté, le second en opérant le sauvetage d'une personne qui était sur le point de se noyer dans la rivière du Lot.

Ecole communale de Cahors. — Nous apprenons avec plaisir que l'école laïque dirigée par M. Marlas, rue du Lycée et Jean-Caviole, vient d'avoir un nouveau succès.

Deux élèves : M. Durand, Jean, et Moles, Louis, ont obtenu, à Montauban, le brevet de capacité.

Chemin de fer d'Orléans. — Le directeur de la compagnie a l'honneur d'informer

MM. les porteurs d'obligations que le montant des intérêts semestriels sera payé dans les bureaux du service central à Paris, 8, rue de Londres, à partir du 2 janvier 1886, savoir :

Obligations 4 0/0 d'Orléans (1842 et 1848) et obligations d'Orsay (2^e série), 25 fr.

Nous apprenons que les jeunes Caviole, de Cahors, et Cooybes, de l'Hospitalet, sont admis, après un examen avantageusement passé, comme élèves de l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier.

Dots militaires

La question d'appréciation de l'apport dotal des personnes recherchées en mariage par les officiers a soulevé quelques difficultés dans un cas tout particulier. Aux termes des circulaires de 1841 et de 1875, la future épouse d'un officier doit apporter en dot un revenu personnel, non viager, de 1,200 fr. constitué en valeurs représentant de réelles garanties, telles que titres nominatifs de rentes sur l'Etat, Banque de France, Crédit Foncier, etc. Le ministre de la guerre pense, toutefois, qu'il ne peut empêcher les officiers de faire, après leur mariage, à leur risques et périls, les placements qui leur conviennent et de modifier par suite le revenu primitif de la dot de leur femme, soit à leur avantage, soit à leur détriment. Il a, en conséquence, décidé que, pour accorder l'autorisation de mariage, il suffit, en ce qui concerne l'apport dotal, que la future justifie de la possession, au moment de l'instance en autorisation de mariage, du revenu annuel non viager de 1,200 francs reposant sur de bonnes garanties.

Volontariat d'un an. — Les engagés de l'infanterie seront affectés aux 2^e, 3^e, 4^e et 5^e corps; ceux de la cavalerie de ligne aux 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 11^e, 13^e, 15^e, 17^e corps; ceux de la cavalerie légère seront incorporés dans les régiments des corps d'armée de numéros pairs.

Les volontaires destinés à l'artillerie de forteresse seront dirigés sur le 6^e bataillon, à Toul. Exceptionnellement, les volontaires du gouvernement de Lyon resteront dans le 14^e corps.

Dès leur arrivée, les engagés seront soumis à une visite médicale avant d'être équipés et habillés. Ceux qui seront reconnus impropres au service seront envoyés devant les commissions de réforme appelées à fonctionner du 12 au 22 novembre.

Ecole polytechnique. — Le ministre de la guerre a décidé que les jeunes gens ayant plus de vingt ans et moins de vingt un ans, au premier janvier 1886, seront, par exception, autorisés à se présenter, l'an prochain à l'Ecole polytechnique.

Les candidats qui profiteront du bénéfice de cette prorogation de limite d'âge ne pourront être classés à leur sortie que dans les services militaires.

Arrestation. — Le nommé Cabaré, ancien notaire, ancien juge de paix à Villeneuve-de-Marsan, qui s'était enfui il y a quelques mois, après avoir commis une série d'abus de confiance au préjudice de ses clients, vient d'être écroué à la maison d'arrêt de Mont-de-Marsan.

Cabaré avait été arrêté à l'étranger; il a été reconduit en France, après extradition obtenue.

Coups de feu. — L'autre soir, plusieurs coups de feu ont été tirés des deux côtés de la voie sur le train 719 qui arrive à Rochefort à 5 heures 45.

Aucun des mécaniciens et chauffeurs n'a été atteint, mais on a constaté des traces de plomb sur le tender.

A la suite d'une enquête immédiatement ouverte, deux individus ont été arrêtés.

Effondrement d'une carrière.

— Les carrières de Chancelande, près de Périgoux, se sont effondrées dimanche, dans l'après-midi.

Le village de Parigots, bâti sur la colline au-dessus des carrières est détruit; sept ou huit ouvriers sont ensevelis et probablement morts; plusieurs passants ont été tués; de nombreux habitants du village de Parigots sont ensevelis sous les décombres de leurs maisons.

Les troupes ont été envoyés pour travailler au sauvetage.

Concours régionaux. — Les concours pendant les années 1887 à 1893 inclus, auront lieu dans les départements suivants :

Cinquième circonscription, — Corrèze, Loire, Lot, Ardèche, Tarn, Lozère, Cantal.

La neige est tombée en grande abondance jeudi, dans les Pyrénées, principalement à Luchon et Fos.

Toutes les communications avec l'Espagne sont interceptées dans cette région.

Tulle. — Mercredi, au moment de la prière du soir, une cartouche de dynamite a fait explosion près de l'église de Saint-Cernin-de-Brive, dont la démolition est projetée.

Les vitres du tribunal et des maisons voisines ont été brisées.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes. Les coupables sont inconnus.

Tirage des obligations de la ville de Paris 171. — Le numéro 268,333, gagne 100,000 fr.; les numéros 547,760 et 98,911 gagnent 50,000 fr.; les numéros 23,319 — 649,477 — 908,399 — 29,291 — 199,872 — 259,653 — 966,409 — 905,133 — 301,211 — 715,485 gagnent chacun 10,000 fr.

La taxe des chiens. — Aux termes du décret du 4 août 1885, les possesseurs de chiens doivent, du 1^{er} octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, faire à la mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens, et les usages auxquels ils sont destinés.

Les déclarations faites avant le 1^{er} janvier doivent être rectifiées s'il est survenu quelque changement dans le nombre et la destination des animaux déclarés.

Sont passibles d'un accroissement de taxe le contribuable qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'a pas fait de déclaration; celui qui a fait une déclaration incomplète ou inexacte.

Dans le premier cas, la taxe est triplée, et dans le second elle est doublée pour les chiens non déclarés ou portés avec fausse déclaration.

Le décret du 3 août 1861 a dispensé les contribuables de renouveler annuellement leurs déclarations. En conséquence, la taxe à laquelle ils auront été soumis continuera à être payée jusqu'à déclaration contraire. Le changement de résidence du contribuable hors de la commune ou du ressort de la perception, ainsi que toute modification dans le nombre et la destination des chiens, entraînant une aggravation de la taxe, rendent une nouvelle déclaration obligatoire.

Concert de l'Orphéon.

Le concert donné par l'Orphéon de Cahors, dimanche soir, sur notre scène théâtrale, a été des plus brillants.

Cette société chorale, dont nous avons constaté les progrès toujours croissants, est dirigée par un jeune homme de talent, M. Poudou, ancien élève du Conservatoire et violoniste des plus distingués.

Le programme de cette soirée, habilement composé, avait attiré une affluente considérable.

L'Orphéon de Cahors a ouvert le concert par les *Dernier jour de Pompeï*, chœur d'une exécution très délicate, qui a été enlevé de main de maître.

Notre jeune société chorale a été fort applaudie.

L'espace nous manque pour passer en revue les nombreux amateurs qui se sont fait entendre dans cette soirée et qui ont été l'objet de chaleureuses ovations de la part du public.

Qu'il nous suffise d'adresser nos sincères félicitations à M. Pezet, qui a dit d'une façon charmante la cavatine : *la Reine de Chypre* et au jeune Rouquet, qui a traduit avec un sentiment exquis cette douce romance : *Riez ma belle*, marquée au coin de la plus pure originalité.

Ce jeune virtuose, à la voix si mélodieuse, est le fils de M. Rouquet, peintre en voitures, dont tout le monde a pu apprécier le talent poétique et qui, de temps à autre, publie, dans le *Journal du Lot*, des poésies qui valent à cet aimable poète les éloges des principaux félibres du Quercy, de l'Agenais et de la Provence.

Nous terminons en adressant nos meilleurs compliments à M. Vernet, qui a tenu le piano en artiste consommé.

SUCRAGE DES VINS

Décret du 22 juillet 1885.

La Maison **Michaud-Larivière** fils, informe les vigneron du Lot et des départements limitrophes, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné, conformément à la loi du 22 juillet dernier, l'autorisation de tenir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vins.

Le décret réduisant considérablement les droits, la maison Michaud-Larivière fils, fera bénéficier de cette réduction les vigneron qui voudront bien s'adresser à elle pour le sucrage de leurs vendanges.

Ils n'aurait qu'à se conformer au règlement mis en vigueur par l'administration des Contributions Indirectes, règlement dont il leur sera donné connaissance.

MICHAUD-LARIVIERE fils, Epicerie Parisienne, 6, Place du Marché.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU
SUD DE LA FRANCE
Anonyme en formation — Capital: 40 Millions
DIVISÉ EN 20,000 ACTIONS DE 500 FRANCS
Qui sont mises au pair à la disposition du Public
JOUISSANCE DU 15 NOVEMBRE 1885

L'ÉTAT GARANTIT 5 % l'an
(Amortissement compris), pendant la Concession (99 ans)
Sur le Capital actions et obligations de la C^{ie}
(Loi du 17 Août 1883)

La concession comprend, à titre définitif, la ligne de Meyrargues à Grasse par Draguignan (188 k.), et, à titre éventuel, les lignes de Grasse à Nice, Draguignan à Digne et St-André à Nice (230 k.)

VERSEMENTS : { 50 Fr. en souscrivant,
200 — à la répartition.
Titres au porteur ou nominatifs.

ON SOUSCRIT : LE JEUDI, 29 OCTOBRE

ET DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE
A PARIS : **Crédit Industriel et Commercial**,
72, rue de la Victoire et Bureaux de quartier;
Société Marseillaise (Succursale de Paris),
50, rue de la Chaussée-d'Antin;
A MARSEILLE : **Société Marseillaise**, 63,
rue Paradis.
L'admission à la cote officielle sera demandée.
Statuts et prospectus seront envoyés sur demande.

MAISON DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ
ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

SUCRAGE DES VINS
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, est heureuse d'informer sa nombreuse clientèle, qu'elle vient de traiter à des conditions très avantageuses, un achat considérable de **Sucres cristallisés, Cassonnades et Sucres de maïs**. — Elle pourra donc les lui offrir à des prix défiant toute concurrence.

La seule ambition de la Maison, est de satisfaire comme par le passé, aux justes exigences des clients, c'est-à-dire de vendre à bon marché, des marchandises d'une qualité irréprochable.

Raisins : Samos, Chesmès et Corinthe.

Alcool. — Colorant liquide. — Essence de Vinaigre.

LIQUEURS DE MARQUE

VINS FINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

N. B. — La Maison n'a pas de Succursale ni de Représentant.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX

PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet dernier, M. le Directeur des Contributions indirectes, nous a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence, nous livrerons (avec la réduction des droits), aux propriétaires et vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

JEAN CANGARDEL ET FILS.

GRAND SUCCÈS POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE!!!

Exposition universelle d'Anvers 1885

LES MACHINES A COUDRE PAR EXCELLENCE

« **HURTU et HAUTIN** »

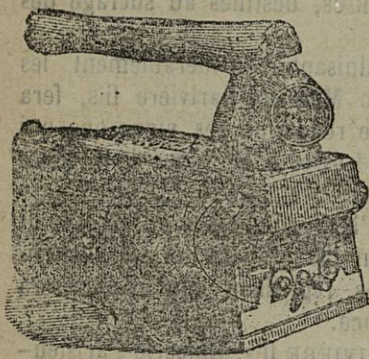
Viennent de remporter encore les plus hautes récompenses

Deux grands Diplômes d'honneur

Chez : Jean LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, CAHORS

Nouvelles machines à coudre HURTU, depuis 50 francs, garanties sur facture.

Machine HURTU, à fil continu, faisant 2,500 points à la minute.



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristallin, bleues, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Péseliqeurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

A VENDRE UN TERRAIN

Situé sur le cours Feolon attendant à M. Ficat.

S'adresser à M. Pouget notaire à Cahors, ou à M. Excrouzailles entre-de charpente. Facilités pour le paiement.

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleurse en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des appren es.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

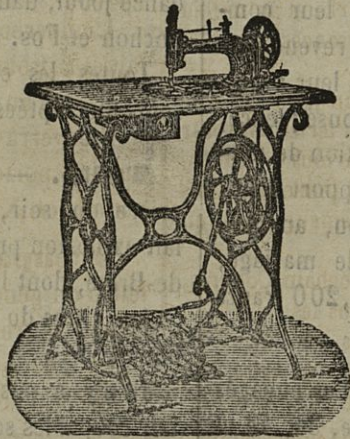
A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, mémoires des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTEVILLE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.



Le propriétaire-gérant, Layrou.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRREPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
L'EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
OREZZA
est la plus riche en fer et en acide carbonique
Spéciale pour le Traitement de
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

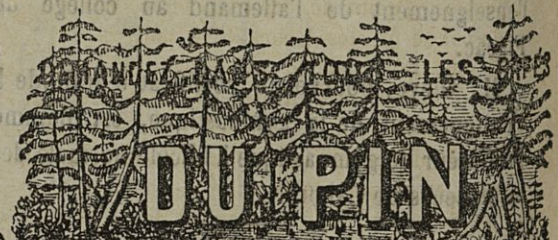
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes.
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
avec un spécimen gratis à BAYARD, éditeur, 72, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1^{re} série

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter ; Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
BORDEAUX EXPOSIT. 1881 HORS CONCOURS
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBILLES DE MARIAGE.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune concurrence.